



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Sixième session
Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

16 octobre 2014

DÉCISION

FCTC/COP6(2) Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Ayant examiné les demandes de statut d'observateur soumises par quatre organisations non gouvernementales et une organisation intergouvernementale, figurant dans les documents FCTC/COP/6/3, FCTC/COP/6/3 Add.1 et FCTC/COP/6/4,

DÉCIDE, conformément aux articles 30 et 31 de son Règlement intérieur :

- a) d'accorder le statut d'observateur à :
 - la Southeast Asia Tobacco Control Alliance ; et
 - la Campagne pour des enfants non fumeurs (Campaign for Tobacco-Free Kids) ;
- b) de reporter l'examen de la demande de statut d'observateur soumise par la Communauté de l'Afrique de l'Est à la prochaine session de la Conférence des Parties ;
- c) de rejeter la demande de statut d'observateur soumise par :
 - l'Organisation mondiale des agriculteurs ;
 - le Zimbabwe Framework for Tobacco Control Trust ; et
 - l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

(Première séance plénière, 13 octobre 2014)

= = =